

Débat public imPACtons !

Accéder à la terre quand on veut être agriculteur, comment ça marche ?

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Lundi 26 octobre 2020 à Beauvais

SALLE/ADRESSE :	Beauvais
PARTICIPANTS :	54 personnes
DÉBUT > FIN :	18 h 30 à 20 h 40 (durée du REC : 2h 10)
QUESTIONS-RÉPONSES :	5 questions

En tribune

Mme Ilaria CASILLO Présidente, CPDP

Maîtrise d'ouvrage

Intervenants :

M.	Emmanuel	HYEST	Président de la SAFER
M	Thierry	DUPEUBLE	Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France
M	Bertrand	COLY	Rapporteur, membre du CESE
M	Emmanuel	HYEST	Président de la SAFER

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à toutes et à tous, merci d'être là. Bienvenue au débat public sur le PSN (Plan Stratégique National) qui doit décliner la PAC (Politique Agricole Commune).

Je suis Ilaria CASILLO. Je suis Vice-présidente de la Commission nationale de débat public, et j'ai le plaisir de présider ce premier débat public sur la politique agricole commune, et notamment sur le Plan Stratégique National, qui est un outil de programmation que chaque État membre doit mettre en place pour décliner la Politique Agricole Commune dans son pays.

Je vous présente très rapidement ce qu'est ce débat et la Commission nationale, et la manière dont nous allons un peu travailler ce soir. D'ores et déjà je tiens à m'excuser pour les conditions liées à la crise sanitaire. Nous avons dû réduire la jauge de la salle, il faut vraiment rester avec son masque toute la soirée. C'est très important, c'est pour votre sécurité, pour la sécurité de tous. Vous avez du gel hydroalcoolique, chacun de vous a des stylos et des papiers, vous ne maniez pas les mêmes papiers. Vous avez la possibilité de scanner le code-barres au milieu de la table pour télécharger tout un tas de documents, d'informations ou de données qui pourront vous être utiles pendant la réunion. Tout est mis en place pour que vous puissiez travailler dans des conditions de sécurité. Ce n'est pas facile, mais je suis très contente de vous voir suffisamment nombreux ici ce soir pour avoir un peu d'échanges. Je vous remercie d'ores et déjà de l'effort que vous avez fait d'être là avec nous ce soir.

La Commission nationale du débat public est ce que l'on appelle une AAI (Autorité Administrative Indépendante). C'est un organisme d'État bien évidemment, mais qui existe depuis plus de 25 ans, et qui agit de manière indépendante des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage privés. La CNDP doit être saisie à chaque fois qu'un projet ou une politique publique a un impact majeur sur l'environnement. Ceux qui portent le projet ou la politique publique doivent saisir de manière obligatoire la Commission, qui décide quelle procédure activée. Cette procédure a deux objectifs : garantir le droit à l'information et le droit à la participation, qui est reconnu à chaque individu.

Le Plan Stratégique National devait selon la loi faire l'objet d'une consultation avec le public. La Commission a décidé d'activer une procédure, suite à la saisine obligatoire du ministère. Nous avons pour organiser ce débat – une fois que nous l'avons décidé – rencontré 169 parties prenantes : tous les principaux syndicats au niveau national, les acteurs de la chaîne agroalimentaire, la formation, les associations, la distribution. Tout un tas d'acteurs très différents pour concevoir une méthode de débats.

Cette méthode de débats se compose de quatre outils majeurs :

- une plateforme Internet ;
- un moment citoyen très particulier qui a eu lieu fin septembre à Paris ;
- la possibilité de faire des débats autoportés : chacun s'il le souhaite peut organiser son débat, à condition de nous faire remonter les résultats ;
- et surtout, le tour de France. Une réunion (au départ, cela devait être deux), dans chaque région de France, sur le terrain, au plus près des agriculteurs et des acteurs de la chaîne agroalimentaire. En général, nous précédons ces réunions de visites d'exploitations, ce qui pour nous est très important. Au passage, je remercie l'agriculteur qui ce matin nous a ouvert les portes de son exploitation pour nous raconter un peu comment cela se passe. C'était un moment très riche et très intéressant.

Qui gère ce débat ? C'est une Commission qui est composée de plusieurs membres (huit personnes) qui ont été nommées par la Commission nationale. Nous nous distribuons les réunions par toute la France. Par mesure de sécurité, nous essayons de ne pas être tous ensemble sur la même réunion, pour des questions sanitaires.

Comment on va travailler ce soir ? Chaque réunion de la CNDP se passe un peu de la même manière. Tout d'abord, avant de vous donner la parole, et ce qui compte pour nous ce soir, c'est vraiment que vous échangiez beaucoup. L'objectif est aussi de vous donner des informations, parce que l'on travaille toujours mieux quand on pose le cadre, avec des informations factuelles, correctes. C'est donc bien de poser le cadre pour nourrir un peu nos échanges.

Nous allons avoir quatre interventions au total, qui ne vont pas durer longtemps – chacune dix minutes – qui seront suivies aussi de questions de votre part. Comme nous avons une obligation, parce qu'entre temps pendant ce débat le couvre-feu s'est ajouté aux contraintes, nous avons l'obligation de quitter les lieux à 20h30. Je sais que nous avons fait d'autres réunions dans les semaines précédentes qui ont démarré à 18h30 et terminé à 22h30 parce que l'on avait envie de parler. Là, ce n'est pas possible, il faut qu'à 20h30 la salle soit vide. Je m'excuse par avance si je ne prends que trois questions dans la salle pour chaque participant. Après, nous aurons des débats par table et un débat en plénière. Mais lors de la première session d'information, je ne prendrai pas beaucoup de questions, sinon nous n'arriverons jamais à vous donner suffisamment de temps de débat – au moins 40 minutes – par table. Chaque table ensuite doit identifier des propositions que l'on doit mettre en commun.

À quoi sert ce débat public ? On sait que tout un tas de décisions vient de tomber sur la PAC. La marge de manœuvre que nous avons par rapport à ce débat public est la suivante : c'est la troisième partie du plan stratégique national qui est en cours de rédaction, la partie qui détaille où l'on met l'argent. Il existe des règles et des critères qui sont établis, à l'intérieur desquels chaque État membre doit quand même bouger, mais il y a encore de la marge de manœuvre sur certains critères, sur tout un tas de mesures qui peuvent évoluer, qui peuvent avoir moins ou plus de soutien, et cela dépendra aussi des propositions que vous allez faire.

Le ministère a d'ores et déjà répondu aux 127 propositions issues de la première partie du débat. Nous avons l'obligation de rendre un compte rendu, du moins après la clôture de ce débat. Nous avons un devoir strict de neutralité, nous n'allons jamais dire « ça, c'est bien ; ça, c'est mauvais pour l'agriculture ». Notre point de vue ne compte pas, ne doit pas compter. Ce qui compte, ce sont vos propositions. En revanche, nous avons l'obligation de donner à voir tout ce qui se dit ce soir et dans toutes les réunions. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a une obligation de répondre dans les trois mois qui suivent la parution de notre compte rendu, qui sera bien évidemment public.

Je vous invite vraiment à être précis ce soir dans l'élaboration de vos propositions, parce que cela est très important. Nous avons aussi ce soir avec nous les représentants du ministère, en la personne du directeur de la DRAAF, que j'invite à me rejoindre, Monsieur DUPEUBLE, par lequel nous allons commencer la présentation. Je vais aussi appeler Monsieur HYEST, le Président de la SAFER, et Monsieur Bertrand COLY, rapporteur, membre du CESE (Conseil Économique Social et Environnemental), qui va nous présenter le rapport sur la transmission.

Nous allons démarrer la première partie de cette soirée de débat, sauf si vous avez des questions qui concernent la Commission, le débat, des choses qui vous chagrinent et que vous aimeriez savoir sur ce débat.

J'ai été très claire malgré mon masque ? Très bien.

Je vous laisse tout de suite la parole, Monsieur DUPEUBLE, vous avez dix minutes. Juste une petite parenthèse sur le thème de la soirée. Vous le savez, ce soir le thème est : « Accès à la terre, comment cela marche quand on veut être agriculteur ? » Vous savez que les transmissions se font de plus en plus aussi hors cadre familial, il y a tout un tas de tendances par rapport à l'âge moyen des personnes qui s'installent. Nous avons une question qui est liée à la relève : d'ici dix ans, environ 200 000 agriculteurs en moins. Comment fait-on face à tout cela ? Quelle est la marge de manœuvre de la politique agricole de PSN dans cette question, mais aussi dans l'accès à la terre ? Quel est le rôle de la législation, de l'artificialisation des sols, du prix du foncier ? Le sujet est très large, mais ce soir nous allons nous concentrer sur trois aspects :

- l'aide à l'installation ;
- la transmission ;
- le foncier.

Monsieur DUPEUBLE nous fera un peu une intervention sur l'aide à l'installation, Monsieur COLY sur la question de la transmission, et Monsieur HYEST sur les questions d'accès au foncier du point de vue de la SAFER, bien évidemment, puis nous ouvrirons le débat avec la salle.

Monsieur DUPEUBLE, c'est parti pour dix minutes, nous vous écoutons.

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Moi, je vais vous présenter quelques repères sur l'installation de l'agriculture à la fois en France, et avec un petit focus sur les Hauts-de-France pour régionaliser un

peu le débat. Ce sera forcément assez bref, compte tenu du temps imparti. Quelques éclairages, et vous aurez accès si vous le souhaitez à d'autres documents au cours du débat comme vient de le dire madame la vice-présidente.

Quelques données de cadrage. La France est confrontée à un vieillissement de sa population agricole. Ce n'est pas une donnée nouvelle, c'est une donnée qui est déjà portée sur la place publique depuis longtemps. L'âge moyen aujourd'hui des exploitants est de 52 ans, alors qu'il est de 40 ans pour les autres actifs français. Pour autant, ce n'est pas en France que la situation est la plus délicate de ce point de vue, puisque finalement la France est le quatrième pays dans lequel la moyenne d'âge est la plus faible. On doit se satisfaire de ce score, même s'il est de toute façon préoccupant.

Le taux de remplacement des chefs d'exploitations est faible, 70 %. Ce qui fait que près d'un exploitant sur trois n'est pas remplacé aujourd'hui en France. Il y a une érosion du nombre d'exploitations. Par ailleurs, le nombre d'exploitants qui s'installent hors cadre familial progresse. Même si aujourd'hui encore très majoritairement c'est parmi les agriculteurs déjà installés que se recrutent les nouveaux agriculteurs, ce sont les fils et les filles d'agriculteurs installés.

Les installations se réalisent dans cinq filières principales en France, pour les deux tiers d'entre elles : les grandes cultures, la viticulture, les bovins à lait et les bovins à viande. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est une augmentation des installations en agriculture biologique, qui est en progrès dans l'ensemble de ces filières au niveau national.

Petit focus aussi sur la proportion de femmes. La proportion de cheffes d'exploitation n'évolue pas beaucoup depuis dix ans, à peu près 30 %, ce qui est là pour le coup un score pas très bon au niveau européen. Les femmes accèdent à la responsabilité de cheffe d'exploitation souvent à la faveur d'une transmission. C'est-à-dire, au moment où le chef d'exploitation – le mari – prend sa retraite. Elles sont donc majoritaires chez les plus de 40 ans.

Quelques données très globales sur l'installation en France. Vous voyez que globalement en tendance sur les vingt dernières années ou presque, nous avons une diminution du nombre d'exploitations. Là, ce sont toutes installations confondues, qu'elles soient aidées ou non aidées – je reviendrai après sur les aides. Là, il y a quelques chiffres un peu meilleurs ces dernières années, 2014-2016, vous voyez que cela repart un peu, mais cela reste quand même entre 12 000 et 14 000 installations par an, ce qui est insuffisant pour remplacer les chefs d'exploitation qui partent en retraite.

Le taux de remplacement : une vue très globale de ce qui se passe en France. En rouge, c'est là où le taux de remplacement est le plus faible. Les couleurs les plus vertes et jaunes, c'est là où le taux de remplacement est au contraire supérieur à 90 %. Là, vous voyez que du coup, c'est sur la moitié ouest de la France que le problème de remplacement se pose. Et la partie centrale qui correspond au Massif Central et aux Alpes, des régions dans lesquelles la pratique de l'agriculture est plus difficile.

En Hauts-de-France, vous voyez que finalement la situation est assez stable depuis près de dix ans, avec un nombre d'installations au total qui est de l'ordre de 800 exploitations par an, avec majoritairement des exploitations de jeunes agriculteurs, moins de 40 ans. Mais un nombre qui est significatif dans l'exploitation, de plus de 40 ans. En vert, ce sont les exploitations dans lesquelles il y a simplement un transfert entre époux. Il y a deux systèmes principaux dans lesquels on constate de l'installation en Hauts-de-France, ce sont les grandes cultures céréalières et les cultures industrielles (betteraves, pommes de terre et légumes de conserve) et les systèmes de polyculture élevage. Là du coup avec une différenciation selon les départements qui est un peu plus marquée.

En l'occurrence, deux départements dans la région Hauts-de-France dans lesquels on installe beaucoup plus que dans les autres, le Pas-de-Calais en tête, avec près de 30 % (données 2019), le Nord avec 22 % et ensuite les trois autres départements – ce qui correspond à l'ancienne Picardie – Somme, Oise, Aisne, qui sont plus proches de 15 %. Comment et pourquoi aide-t-on l'installation en agriculture ? En fait, c'est un objectif qui est arrivé – pas tout à fait au début de la PAC – mais à la faveur de quelques règlements d'accompagnement, des règlements structurels. Avec le souci de favoriser la réussite des projets d'installation. Je le signale, parce que c'est quand même quelque chose qui aussi spécifie l'agriculture par rapport à d'autres secteurs d'activité. Quand vous vous installez dans d'autres secteurs d'activité, le type d'accompagnement – le type d'aides – n'est pas le même, il n'est pas aussi important que celui que l'on connaît en agriculture. Il y a deux leviers principaux, c'est que l'on veille à ce que ceux que l'on va aider à s'installer en agriculture détiennent des compétences minimales pour exercer ce métier. Du coup, on va leur demander d'attester d'un niveau minimum de formation, c'est ce que l'on appelle la capacité professionnelle agricole.

Aujourd'hui, sachez que ce niveau est positionné au niveau IV, c'est-à-dire l'équivalent d'un Baccalauréat.

Aussi on va les accompagner dans l'acquisition des moyens de production. Que ce soit le foncier pour ceux qui s'installent sur des terres dont ils sont propriétaires, ou des bâtiments et des matériels en allouant une aide financière qui a varié dans le temps. Aujourd'hui c'est une aide forfaitaire pour l'essentiel, une dotation. Il y a eu jusqu'en 2016 des prêts particuliers qui étaient consentis aux agriculteurs, dont le taux d'intérêt était particulièrement faible. La différence entre le taux de marché et le taux concernant l'agriculteur étant pris en charge par les pouvoirs publics. Il y a des aides nationales, ce sont celles formellement de la PAC et des aides plus régionales. Les aides nationales, ce sont pour l'essentiel la dotation aux jeunes agriculteurs, et un certain nombre d'abattements fiscaux qui sont concédés aux jeunes agriculteurs sur différents domaines. Je l'ai dit, pour pouvoir bénéficier de ces aides, il faut avoir moins de 40 ans, et avoir une capacité professionnelle agricole. Puis on va travailler sur un projet d'installation, c'est-à-dire que l'on va faire en sorte que le chemin vers la maîtrise de l'exploitation complète soit balisé.

Les aides nationales représentent en 2019 à peu près 5 000 dotations aux jeunes agriculteurs pour un montant moyen de 32 000 euros, cela ce sont les données au niveau national. Sachant que pourquoi on parle de moyenne : c'est parce qu'il existe des modulations entre les exploitations en fonction de leur orientation et de la préoccupation prise au niveau de l'environnement, l'agroécologie, etc. En Hauts-de-France du coup l'application de cette modulation fait que la DJA est comprise entre 10 000 et 30 000 euros, avec une moyenne de 25 000 euros à peu près en 2018. Il y a également des aides régionales, parce que l'accompagnement de l'installation est un processus très partenarial, comme beaucoup de dispositifs d'ailleurs en Hauts-de-France qui accompagnent les exploitations. Le Conseil régional propose une aide régionale spécifique qui complète la DJA, comprise entre 9 000 et 12 000 euros. Il est également possible d'accéder à un prêt d'honneur, qui est prévu dans le programme régional à la création et transmission de l'agriculture, d'un maximum de 50 000 euros.

Une vue très rapide que je ne vais pas commenter, du dispositif d'accompagnement. C'est-à-dire qu'un jeune qui veut s'installer est accueilli dans un « point accueil installation et transmission » et on va aider à ce qu'il construise son projet et à réaliser son projet, et à veiller à ce qu'il ait les appuis nécessaires en formations, en expertise, etc. pour que lorsqu'il va effectivement s'installer, il ait tous les atouts dans sa poche.

Quelques questions autour de la future PAC, s'agissant de l'installation. Il y a quelques tendances à prendre en compte, c'est que le nombre d'exploitations va continuer à baisser, et le rythme va même probablement s'accélérer. Il est aujourd'hui de 1,1 %, et il va peut-être passer de 1,7 %, à voire 3,3 %, c'est-à-dire qu'il y a vraiment une tendance quand même un peu préoccupante. Une des raisons majeures de cette tendance, c'est le vieillissement de la population agricole, je l'ai évoqué, je n'y reviens pas. L'âge moyen de l'installation tend à s'augmenter, et d'ailleurs plus de 3 000 personnes s'installent aujourd'hui à plus de 40 ans, et parfois sans aides.

Une autre tendance à prendre en compte, c'est le fait que de plus en plus de ménages qui s'installent – que ce soit l'homme ou la femme – sont pluriactifs. Ce qui pose des exigences particulières d'accès au marché du travail, et à un cadre de vie à peu près comparable à celui que l'on pourrait trouver dans d'autres zones géographiques, dans d'autres territoires, et notamment plus urbains, pour le conjoint de celui qui est exploitant.

D'autre part ce que l'on constate aussi, c'est que finalement l'accompagnement de l'installation aujourd'hui à la faveur de l'agrandissement des exploitations structurellement, puisqu'il y a moins d'exploitations, il y a moins d'agriculteurs, mais globalement la surface moyenne par exploitation a augmenté. Ce qui fait qu'aujourd'hui s'installer, cela représente un enjeu en capital fort. Ce qui fait que les aides dont je viens de parler ne sont pas forcément suffisantes pour permettre l'accès au foncier, l'accès au matériel. Il y a de plus en plus de formules nouvelles qui se mettent en place, avec des fonds de garantie, des fonds de prêts, du portage par des tiers pour faciliter la transition, etc. Il y a donc tout un nouvel écosystème qui se met en place pour accompagner l'installation, et notamment dans des cadres qui sont de plus en plus locaux, avec l'élaboration de nouveaux projets de développement territorial. Notamment à la faveur de projets alimentaires territoriaux qui sont des cadres dans lesquels l'agriculture peut et doit trouver sa place, et notamment les projets d'installation des jeunes agriculteurs. Voilà, je vais en terminer là.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a des questions ? Je précise que ce sont des questions de compréhension. Pour tout ce qui est proposition ou remarque sur ce que l'on devrait changer, nous aurons un moment par table. Est-ce qu'il y a des choses qui ne sont pas claires ? Ou des curiosités, des choses que vous aimeriez savoir davantage ?

Je vous demande de dire votre nom et votre prénom, et je vous rappelle au passage que cette réunion est audio enregistrée, et le verbatim sera disponible en ligne d'ici quelques jours.

Mme Marie Ortegat, Agricultrice

Je me demandais si on avait les chiffres du prix moyen des reprises d'exploitation dans les Hauts-de-France ?

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

C'est une question qui est pour moi insuffisamment précise. Parce que le prix moyen d'une reprise, je ne sais pas si vous voulez dire ce que la valeur de reprise d'une exploitation : foncier, plus matériel, plus bâtiment.

Mme Marie Ortegat, Agricultrice

L'enveloppe globale pour s'installer, on n'a pas de moyenne ? On n'a pas de chiffres ?

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

Ce n'est pas une donnée dont on dispose, parce que nous n'avons pas forcément accès à toute l'information. Je ne sais pas si la SAFER pourra répondre un peu plus à cette question, parce qu'elle voit passer les transactions sur le foncier. Sur les projets globaux, nous ce n'est pas une donnée dont on peut disposer et qui est fournie, y compris dans les enquêtes statistiques que l'on peut donner.

Mme Charlotte Vassant, Cheffe d'entreprise

Je voulais savoir pourquoi vous n'évoquez pas du tout l'entreprise qui est actuellement gérée par un chef d'exploitation, et qui n'avait aucune valeur économique donnée à l'heure actuelle dans tout ce que vous avez pu évoquer. Quand on voit la déprise du foncier qui est actuellement évoquée dans toute la carte de France, on ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de notion d'entreprise dans tout ce que vous avez évoqué jusqu'à présent.

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

On ne m'a pas demandé de faire une introduction sur la notion d'exploitation agricole ou d'entreprise agricole. Moi, j'ai présenté des faits, en disant quand même que c'était des entreprises – je n'ai pas employé le terme, j'aurais pu le faire – qui étaient accompagnées de manière assez spécifique par rapport à ce qui existe dans d'autres secteurs d'activité, notamment pour éviter qu'il n'y ait trop d'échecs. On connaît les difficultés qu'il peut y avoir à créer des entreprises par ailleurs dans d'autres secteurs. Ce que l'on veut éviter dans l'agriculture, c'est que des gens qui s'installent à la tête d'une entreprise agricole – pour utiliser ce terme-là – connaissent un taux d'échec trop important. Du coup on se donne les moyens de les accompagner fortement dans la conception du projet, et ensuite dans le financement du projet. Ce n'est pas sans exigence. En l'occurrence je ne l'ai pas évoqué, parce que j'avais un temps très rapide, mais l'octroi d'une dotation aux jeunes agriculteurs est conditionné à un certain nombre de critères. J'ai évoqué ceux de l'âge, etc., ceux de la capacité, mais il y a aussi des critères qui sont liés aux résultats projetés de l'agriculture. En l'occurrence, c'est l'enjeu du projet économique viable dont j'ai parlé à un moment donné. C'est-à-dire que l'agriculteur doit faire la démonstration qu'il va atteindre un niveau de revenus suffisant pour pouvoir vivre de son activité. Si cette démonstration n'est pas faite, à ce moment-là on ne va pas l'aider. Même si cette disposition a évolué récemment : pendant un moment nous avons regardé aussi s'il était vraiment nécessaire dans la durée de lui apporter cette aide, dans la mesure où certaines exploitations pouvaient avoir dégagé un niveau de revenus assez rapidement après l'installation, qui dispensait finalement d'une aide au départ.

M. Paul FABUREL, Directeur d'association

Bonjour. J'aurais une question sur les échecs. Avez-vous une visibilité sur le nombre d'exploitations qui sont aidées par la DJA ou pas ? Les jeunes installés qui arrêtent au bout de 4, 5, 6 ans. Avez-vous une visibilité là-dessus ?

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

Non, je n'ai pas de données pour vous en parler. Ce type d'enquête n'est pas conduit de manière régulière. Nous le faisons de temps en temps, parce que c'est quand même une chose qui préoccupe. Nous avons vérifié qu'effectivement il y avait un taux de réussite supérieur en agriculture, du fait du dispositif d'accompagnement. Avec toutes les évolutions qu'il a connues, cet écart a pu varier, mais c'est ce qui fait que c'est un dispositif qui est souvent revisité, de façon à ce qu'il soit de plus en plus efficace.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Deux demandes de données un peu plus précises qui se sont dégagées.

Monsieur COLY, pouvez-vous nous raconter comment vous avez construit le rapport sur la transmission, et surtout les conclusions auxquelles vous êtes arrivé ?

M. Bertrand COLY, rapporteur, membre du CESE

Bonsoir, merci de me donner la parole. En effet, je suis Bertrand COLY, je suis vice-président du CESE (Conseil Économique, Social Environnemental) où je représente le MRJC, le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne. J'ai été rapporteur dans ce cadre-là d'un avis sur : « Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ». L'idée était pour le CESE, qui est une instance consultative qui représente l'ensemble des organisations de la société civile, de poser la problématique au niveau national de l'installation, et de faire un certain nombre de propositions de politiques publiques.

Peut-être quelques chiffres. Globalement, c'est 56 000 agricultrices et agriculteurs qui ont disparu ces dix dernières années, c'est-à-dire plus de 10 % des agricultrices et agriculteurs en France. Les prévisions qui sont celles des prochaines années sont encore plus inquiétantes, me semble-t-il, c'est 45 % des agricultrices et agriculteurs qui vont partir en retraite d'ici 2026, c'est-à-dire plus de 200 000 exploitantes et exploitants. Les deux tiers d'entre eux ne pensent pas arriver à transmettre, et du coup le risque – et, me semble-t-il, c'est un défi colossal – un quart des fermes risque de disparaître d'ici 2025. C'est cela aujourd'hui les données que l'on peut avoir.

Pour autant, et, me semble-t-il, avec la crise du Covid-19 en particulier, nous avons redécouvert l'aspect essentiel de l'agriculture, qui est quand même de nous nourrir. Cette crise a aussi remis sur le devant de la scène un certain nombre d'enjeux économiques et sociaux, sur la nécessité de mieux rémunérer les métiers les plus essentiels, la nécessité du dynamisme des territoires ruraux, mais également les enjeux environnementaux, climatiques, de biodiversité, etc.

L'agriculture est évidemment au cœur de ces enjeux et de ces défis pour les prochaines années, qui sont à relever par nous tous, et nécessitent la présence d'agricultrices et d'agriculteurs nombreux, et donc d'installations pour arrêter de perdre des paysans et des paysannes. D'autant plus qu'on le sait, les nouveaux installés accélèrent un certain nombre de transitions.

Je propose de passer très rapidement sur les évolutions de l'agriculture, d'autant plus qu'un certain nombre de choses ont été dites avant. Une augmentation importante de la taille des exploitations, avec une très forte spécialisation pour beaucoup d'entre elles. Ce qui amène une plus forte capitalisation des structures, ce qui les rend pour beaucoup très difficiles à transmettre. En particulière, une forme d'agriculture de firme, avec une déconnexion entre le capital et le travail, ce qui sont des choses un peu nouvelles pour l'agriculture. Une évolution aussi dans les formes agricoles, avec une augmentation des formes sociétaires qui viennent suppléer pour un certain nombre les structures personnelles ou familiales.

Concernant l'installation en tant que telle, et cela a été dit, le secteur agricole dans son ensemble est un secteur historiquement qui est très encadré par les politiques publiques, même si un certain nombre d'outils de régulation ont disparu depuis un certain nombre d'années. Puis nous avons pensé – et c'est vrai dans pas tant de métiers que cela – l'entrée dans le métier. Avec à la fois des outils de formation, d'accompagnement, de financement en particulier de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) avec cette finalité de pouvoir rendre les exploitations un maximum pérennes.

Sur la question qui a été posée d'ailleurs, sur les chiffres que nous avons pu avoir : globalement les structures agricoles perdurent dans le temps de manière très forte. Je crois que c'est près de 99 % des structures qui existent encore pour celles qui ont la DJA, et c'est plus de 90 % pour celles qui n'ont pas la DJA. Du coup, l'ensemble des structures agricoles sont viables, d'autant plus en comparaison d'autres secteurs.

Il y a à la fois ces outils-là sur l'accompagnement, mais il y a aussi un certain nombre d'outils sur la régulation de l'accès à la terre avec le contrôle des structures, notamment les schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles qui donnent des autorisations d'exploiter, la régulation du marché français par les SAFER. On voit aujourd'hui par rapport à l'enjeu de l'installation que ce sont des outils qui peinent pour beaucoup à jouer leur rôle, et à s'adapter à ce contexte nouveau. À la fois parce qu'ils sont contournés, et ils n'ont pas toujours dans les textes comme première priorité celle de l'installation de nouveaux agricultrices et agriculteurs.

Du fait de ces manques, d'autres acteurs se sont emparés de ces questions, à la fois sur la question de l'émergence. Nous avons rencontré un certain nombre d'acteurs (SIVAM), etc., sur le fait de pouvoir tester et s'essayer au métier, notamment quand on n'est pas issu du milieu agricole, de trouver une ferme aussi dans l'accès à la terre. Nous pensons à « terre de liens », mais aussi les coopératives agricoles, qui pour un certain nombre d'entre elles s'impliquent fortement sur les questions de l'installation. Aussi ils se sont installés de ces questions-là parce que les dispositifs peinent à accompagner les nouveaux profils en particulier. La DJA, c'est 40 % des nouveaux installés qui ont ce soutien et qui arrivent au bout de la démarche d'installation. Ce sont les personnes non issues du milieu agricole, les femmes notamment qui peinent à intégrer et à aller au bout de ces processus, et à trouver des financements via les banques pour pouvoir s'installer. D'autant plus avec des projets qui sont souvent atypiques (agro écologiques, vente directe, etc.), qui ont plus de mal à émerger.

Avec – et cela a été dit quand nous avons rencontré un certain nombre de porteurs de projet – une difficulté pour les personnes non issues du milieu agricole à se retrouver dans un foisonnement de structures, d'initiatives, de cibles, etc., qui sont pour un certain nombre en concurrence, en tout cas rarement articulés sur les territoires. C'est une vraie problématique de lisibilité pour les porteurs de projet. Des profils – et cela a été dit pour les personnes non issues du milieu agricole – c'est plus des deux tiers des gens qui se présentent au point information-installation. Il y a quand même cette première porte d'entrée qui existe dans tous les départements, qui sont non issus du milieu agricole.

De fait, ces nouveaux profils à la fois ils posent la question de l'installation, mais plus encore, me semble-t-il, ils viennent poser la question de la transmission. Qui n'est pas toujours simple déjà dans le cadre familial, mais qui devient beaucoup plus compliquée, quand on est dans le cadre d'installation de nouveaux porteurs de projet. De l'avis général, c'est un grand manque des politiques publiques où l'on n'a pas suffisamment pensé l'accompagnement des cédants. Une sortie du métier qui pose plein de questions, à la fois économiques : on connaît les problématiques financières, de faiblesse notamment des retraites, qui obligent les cédants à avoir un pécule nécessaire pour avoir une retraite décente. Ce n'est pas toujours favorisé notamment par les aides à l'hectare, qui favorisent plutôt l'agrandissement.

On se rend compte que pour quelqu'un qui va céder, c'est souvent plus simple et économiquement intéressant de laisser partir ses terres à l'agrandissement plutôt que de transmettre. D'autant plus que cela pose un certain nombre de problématiques aussi psychosociales, de logements. Souvent quitter son exploitation, c'est aussi quitter son logement, et du coup cela pose la question de se réinstaller ailleurs. Et aussi d'un point de vue psychologique : quand on a hérité de sa ferme parfois de plusieurs générations, c'est aussi être le dernier maillon d'une chaîne intergénérationnelle, et cela a besoin d'être accompagné, et les politiques publiques ne le font pas suffisamment aujourd'hui pour accompagner ce projet de retraite.

Par rapport à toutes ces problématiques, le CESE a fait une vingtaine de préconisations, je vais les décrire d'une manière rapide, mais je crois que vous les avez sur les tables.

La première, c'est la nécessité de mobiliser et de coordonner les acteurs. Pour changer d'échelle, il y a une importance à ce que l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités locales s'emparent de la problématique pour agir. On sait que quand elles agissent, elles sont souvent efficaces. Et puis, de pouvoir articuler les acteurs qui traitent de la problématique et porter une réelle ambition. C'est l'idée d'une déclinaison départementale des CRIT (Comités Régionaux Installation Transmission) qui seraient financés et pilotés par l'État et les régions pour porter une politique plus ambitieuse.

Un autre volet est autour de l'accompagnement des cédants et de la transmission. À la fois pour travailler, notamment par des rencontres plus systématiques en amont de la transmission pour accompagner ce moment de vie qui est le départ vers la retraite, mais aussi des outils financiers sur l'augmentation de la retraite. Potentiellement c'est une proposition qui est faite : une indemnité viagère de départ pour transmission. La fin des aides de la PAC aussi après 70 ans, pour permettre la

transmission d'un certain nombre de terres. Puis des réponses en termes de logement pour faciliter le départ.

La troisième partie c'est sur mieux accompagner les porteurs de projet et les nouveaux installés par la généralisation d'outils pour se tester et coopérer. Notamment quand on n'est pas issu du milieu agricole, il y a besoin de s'essayer pour viabiliser son projet et vérifier qu'il fonctionne, mais également de se former. La proposition qui est faite dans ce rapport, c'est l'ouverture de la DJA jusqu'à 50 ans, même s'il y avait un dissensus sur ce point du groupe de l'agriculture, pour s'assurer qu'un maximum de porteurs de projet passe par ce dispositif et viabilise les exploitations. Doubler la part du premier pilier de la PAC consacrée à l'installation en la rendant forfaitaire pour favoriser notamment les plus petites reprises, et favoriser les projets agroécologiques.

Le dernier point, qui est peut-être le plus structurant, c'est l'adoption d'une grande loi foncière. Il y a besoin de davantage partager et protéger les terres agricoles, qui sont soutenues par un large panel d'acteurs, pour arrêter l'artificialisation des terres et faire de l'installation un objectif prioritaire à la fois dans les lois et dans les outils de régulation.

Cela passe également notamment par une taxation qui puisse être dissuasive des plus-values, liées au changement de destination des sols.

Voilà très rapidement le travail qui a été fait par le CESE, validé à la quasi-unanimité des membres du CESE et de l'ensemble des syndicats agricoles, et qui a été le résultat d'échanges, et notamment d'outils de participations citoyennes comme ce soir.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup d'avoir respecté les temps, parce que j'aimerais vraiment que vous vous mettiez au travail à 19h30.

Est-ce qu'il y a des questions de compréhension de la salle ? Sachant que l'on va vous donner la feuille avec les propositions précises sur table. Non ?

Je passe la parole à Monsieur Emmanuel HYEST, Président de la SAFER. Vous avez dix minutes, je vous demande vraiment de rester dans les temps comme vos collègues.

M. Emmanuel HYEST, Président de la SAFER

Bonsoir à tous. Emmanuel HYEST, je suis agriculteur dans le Vexin normand, donc juste à côté, sur Gisors. Je suis Président de la SAFER de Normandie, et Président de la Fédération nationale des SAFER. C'est à ce titre que j'interviens ce soir.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Juste une chose, tout le monde sait ce que c'est une SAFER ? Combien y a-t-il d'agriculteurs et agricultrices dans la salle ce soir ? Levez la main. Nous avons une bonne partie des personnes qui connaissent.

M. Emmanuel HYEST, Président de la SAFER

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Les SAFER ont été créées en 1960 à la demande à l'époque des jeunes agriculteurs. Je le précise parce que cela a toute son importance. À une époque où régulation, c'était quelque chose qui n'était pas spontané. On était dans l'immédiat après-guerre, avec un gouvernement de droite. Je le précise, c'est important, parce que régulation n'est pas antagoniste avec libéralisme, au contraire.

Les missions des SAFER : historiquement elles étaient agricoles, c'est pour cela que pendant longtemps il n'y avait dans leur gouvernance que des gens du monde agricole, parce que leurs missions étaient exclusivement agricoles. Elles ont par la suite vu leurs missions élargies à la demande de l'État, pour passer de cette mission agricole à une mission d'accompagnement du développement local, tout le développement autour des collectivités. Ensuite, il y a eu tout un volet autour de l'environnement et des paysages, puis une mission transversale qui est l'observation du marché foncier, la transparence du marché. Ce qui permet à l'État et à tout citoyen français d'avoir une vue la plus exhaustive possible du prix des terres en France. Nous sommes un des seuls pays au monde où on est capable d'avoir une vision très précise du prix des terres : libres, occupées, herbages, vignes, etc. Les SAFER sont des Sociétés Anonymes à but non lucratif. Quelque chose de tout à fait atypique aussi, en général une Société Anonyme est à but lucratif, là c'est à but non lucratif. Elles sont sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère des Finances. Aucune

décision d'attribution de terres ne peut se faire sans que l'État ait donné son accord doublement (agriculture et finances).

La SAFER en termes de fonctionnement. Il y a un Conseil d'administration. Les SAFER il y en a 16 en France : 13 en métropole, 3 dans les DOM. L'ensemble du territoire national est couvert. Dans le Conseil d'administration, il y a trois collèges, qui sont là aussi la spécificité liée au fait que l'on soit une Société Anonyme très particulière. Puisque c'est la loi qui a décidé comment étaient représentés nos Conseils d'administration. En général dans une société anonyme, celui qui a le plus de capital est le plus représenté, là ce n'est pas le cas :

- un collège agricole avec les syndicats agricoles et les chambres d'agriculture ;
- un collège collectivités locales et territoriales ;
- un collège usagers et représentants nationaux :
 - o deux représentants du monde de l'environnement ;
 - o un représentant de la FN SAFER ;
 - o un représentant de l'État ;
 - o différents représentants (Crédit Agricole, etc.).

Le Conseil d'administration prend les décisions de gestion de la SAFER au niveau régional, et il y a dans chaque département un Comité Technique Départemental que j'ai tendance – de même que de nombreux collègues à moi ont tendance à l'appeler – « le parlement du foncier ». C'est l'endroit où sont représentées toutes les personnes qui sont concernées de près ou de loin par le foncier. Les mêmes personnes qui sont au Conseil d'administration, plus les propriétaires, des représentants du monde de l'environnement, des notaires, les centres de gestion, les coopératives. Il y a vraiment tout le monde autour de la table, et les décisions qui sont prises d'attribution, qui sont des décisions éminemment importantes : puisque quand on prend une décision d'attribution, on oriente souvent la vie professionnelle de quelqu'un, on lui donne la possibilité de démarrer, c'est quelque chose de très important. Il y a des décisions qui sont prises très souvent à l'unanimité.

Il y a une particularité, je vais dire en très peu de mots comment cela fonctionne. La SAFER est amenée à voir tout ce marché lui passer devant les yeux, puisque la loi a décidé en 1960 que toutes les ventes de terres doivent être notifiées par un Notaire à la SAFER. Nous avons 240 000 déclarations d'intentions d'aliéner par an qui nous arrivent, sur lesquelles nous devons traiter le prix pour pouvoir faire le suivi, mais aussi surtout voir si on intervient ou pas, sur ces déclarations d'intention d'aliéner. Puisque nous avons un droit de préemption, qui nous est souvent reproché soit de l'utiliser trop, soit de ne pas l'utiliser suffisamment. Un droit de préemption c'est quelque chose que l'on doit utiliser avec parcimonie, parce qu'il faut qu'il y ait une acceptation sociale pour que l'on puisse continuer à le faire. Mais il faut qu'on le fasse suffisamment aussi, pour que cela puisse avoir une efficacité sur la régulation. On intervient à moins de 1 % par rapport à ce droit de préemption. C'est donc quelque chose d'important, mais c'est utilisé de façon minime. Par contre, nous travaillons à l'amiable avec des agriculteurs ou des propriétaires qui un jour nous disent : je veux vendre mon terrain, je veux cesser mon exploitation, la SAFER je vous propose de la travailler. Nous allons la prendre et faire de la publicité pour que tout un chacun, tout citoyen français, tout citoyen européen et toute personne du monde puisse être candidat. Tout le monde peut être candidat à une attribution SAFER.

Le prix et le bien sont définis au départ. Ce n'est pas celui qui a le plus d'argent qui va dire : je vais mettre un peu plus et je vais être attributaire. Le prix est le même pour tout le monde, c'est le projet qui va faire la différence. On va choisir majoritairement une installation ou conforter un jeune qui a été installé avec des surfaces qui sont souvent faibles au départ, parce qu'il n'y a pas forcément tout le foncier nécessaire. C'est hyper important que l'on puisse compléter l'installation d'un jeune agriculteur, parce que si on lui a donné la possibilité de s'installer, et qu'on ne le conforte pas dans les années qui suivent, son projet ne va pas pouvoir se réaliser. C'est souvent là qu'il y a une ambiguïté dans l'analyse qui est faite des SAFER, on dit : vous allez attribuer à des gens qui sont en agrandissement. Oui, je revendique d'installer des jeunes et de les conforter dans les années qui suivent, parce que ce n'est pas un agrandissement concentration comme on peut le dire et le dénoncer au quotidien, mais conforter un jeune, c'est important.

On attribue tous les ans 100 000 hectares, nous sommes de loin le plus important opérateur foncier. On permet l'installation en gros de 1 500 jeunes par an, dont les deux tiers « hors cadre familial ». Ces

derniers sont la plupart du temps des gens qui n'auraient pas eu accès à la profession d'agriculteurs. Parce que s'il avait fallu qu'il soit sur un marché ouvert au plus disant – comme cela se passe dans n'importe quel autre métier que l'agriculture – ce n'est évidemment pas un jeune qui aurait pu le faire.

Il y a eu 8 750 hectares qui ont été attribués en faveur de l'agriculture biologique. Nous avons une obligation par la loi de réattribuer systématiquement une terre qui est déclarée « agriculture biologique » à un agriculteur bio. Par contre, on attribue dans ces 8 750 hectares majoritairement des terres qui n'étaient pas bio, à des bio. En moyenne annuellement – je le dis parce qu'on m'a longtemps fait le reproche de ne pas suffisamment soutenir la filière bio – nous n'avons pas d'obligation de priorité à l'agriculture biologique. Malgré tout, on a deux fois plus de chances d'être attributaire si on est en bio, de si on ne l'est pas. C'est quand même quelque chose de significatif, qui montre qu'il y a eu une évolution forte, alors que c'est bien souvent dit le contraire, des membres de Comités techniques.

On intervient aussi pour les collectivités locales pour lutter contre la spéculation foncière et le mitage des espaces naturels.

Pour conclure, je vais reprendre les points qui sont aujourd'hui super importants : tout foncier qui est transmis dans un cadre de foncier en dur : c'est-à-dire, j'ai un bien, je le vends en tant que tel, la SAFER peut le réguler. Je dis bien « peu », elle ne va pas forcément le faire. Par contre, aujourd'hui les deux tiers des exploitations françaises sont des sociétés. Quand en 1960 les SAFER ont été créées, les sociétés n'existaient pas en agriculture. Aujourd'hui, ce n'est pas un problème qu'il y ait des sociétés, bien au contraire, c'est un bon moyen d'exploiter, qui permet la transmission progressive et autres, aucun souci. Par contre la loi aujourd'hui il y a une faille : on ne peut pas contrôler un transfert de foncier qui se fait à travers des parts sociales, sauf si 100 % sont vendues. C'est-à-dire que vous êtes ici présents dans la salle, si vous avez des terres en bien propre, vous les vendez, le notaire va nous les notifier et on peut éventuellement intervenir. Vous avez les mêmes terres qui sont tenues par une société agricole, vous vendez des parts, les terres ne sont pas contrôlées, et donc ne sont pas orientées vers l'installation, comme c'est notre mission prioritaire.

Aujourd'hui il y a deux choses qui sont majeures à mettre en place dans le cadre d'une loi foncière, c'est la protection des terres agricoles. C'est-à-dire qu'il faut que l'on arrête d'artificialiser, et ce n'est pas quelque chose de corporatiste quand je le dis, c'est bien pour l'ensemble de la société que c'est important. On le voit dans des années comme cette année ou avec le changement climatique ou autre : l'autonomie alimentaire d'un pays, c'est quelque chose de majeur. On voit bien qu'à chaque fois que l'on perd des terres agricoles, c'est un potentiel d'autonomie alimentaire que l'on perd, et c'est aussi la rétention d'eau. Et on le voit avec changement climatique, ce n'est plus quelque chose d'anodin comme on pouvait le penser il y a quelques années.

Le deuxième point important, c'est une loi foncière qui permette – et cela a été largement soutenu par les organisations agricoles, mais aussi tout un tas d'autres organisations – de rétablir l'équité sur le marché entre des transmissions qui se font en direct, et des transmissions qui se font via des parts de sociétés. Il faut que l'on puisse intervenir, puisque la priorité : il y a des départements aujourd'hui où on nous dit qu'il va y avoir des dizaines de milliers d'agriculteurs en moins en France. Sauf que nous avons la chance dans notre pays d'avoir de jeunes agriculteurs qui sont formés et qui veulent s'installer, et ce n'est pas le cas dans tous les pays d'Europe. Si nous n'étions pas capables de mettre en place cette loi foncière, ce ne serait pas une erreur, mais ce serait une faute. Parce que former des gens en leur disant qu'ils ont la possibilité de devenir agriculteurs, et ne pas leur donner les moyens par la loi parce qu'il y a une faille et que l'on ne veut pas la régler, ce serait vraiment une faute.

Voilà, je voulais conclure là-dessus.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Je suis vraiment désolée, de contraindre un peu dans des temps serrés. La réunion devait se terminer au moins à 21h, mais comme la mairie nous met gracieusement à disposition la salle, il faut vraiment que l'on quitte les lieux à 20h30. Je m'excuse si je vous mets un peu de pression, ce sont des sujets hyper intéressants, mais le couvre-feu a un peu basculé notre organisation.

Avez-vous des questions ?

M. Jean ANTOINE, Agriculteur

Une question par rapport au droit d'aliénation, vous en avez parlé : 1 % des terres que la SAFER préempte, et 99 % qui n'est pas préempté. Je voudrais savoir pourquoi il y a une rétention d'information au niveau des SAFER Hauts-de-France, et qu'il n'y a pas la possibilité de publier ces

terres qui passent de main pour que tout le monde ait le droit à cette information, au grand public et futurs installés. C'est une spécificité Hauts-de-France.

M. Emmanuel HYEST, Président de la SAFER

Pourriez-vous préciser, parce que toutes les terres que la SAFER maîtrise sont publiées ?

M. Antoine JEAN, Agriculteur

Je parle des terres que les notaires vous notifient. Il y a une rétention d'informations au niveau de la SAFER Hauts-de-France, qui ne veut pas publier les listes des terres qui passent de main. Cela devrait être connu, comme quand il y a une maison à vendre ? Pourquoi cette rétention de la SAFER ? Alors que dans d'autres SAFER, cela se passe très bien.

M. Emmanuel HYEST, Président de la SAFER

Tout n'est pas publié partout, parce qu'il y a dans une déclaration d'intention d'aliéner des choses qui font partie du secret professionnel, et qui ne seront pas mises sur la place publique, c'est évident, il y a des choses qui ne peuvent pas l'être. Dans une déclaration d'intention d'aliéner, dans une donation par exemple, vous imaginez bien que l'on ne va pas aller mettre sur la place publique la donation complète.

M. Antoine JEAN, Agriculteur

Ce n'est pas la question. Vous le savez très bien, il y a d'autres SAFER qui publient. Pourquoi y a-t-il une rétention d'information ici, en Hauts-de-France ? Dans d'autres régions, cela se passe très bien.

M. Emmanuel HYEST, Président de la SAFER

Moi, je peux vous dire qu'en Normandie on ne publie pas non plus.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je vous propose la chose suivante à la marge de la réunion : si vous avez des données précises à la main et des éléments qui montrent un peu ce que vous venez de dire, vous échangez avec eux. Vous leur signalez concrètement à la main ces éléments, et par mail peut-être que dans les prochains jours vous pourrez continuer à échanger, si vous pouvez donner des éléments précis.

Vous souhaitez répondre, monsieur le directeur ?

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

Juste apporter une petite précision par rapport à l'exercice effectif du droit de préemption, parce que je vais amener la menace d'exercice du droit. C'est-à-dire qu'en fait, il y a un certain nombre de transactions qui pourraient donner lieu à préemption, et l'information de l'intention de préemption fait que le vendeur se retire et modifie par exemple son prix. Il y a beaucoup d'intentions de préemption qui se font en révisions de prix. C'est-à-dire que l'on considère que le prix est trop élevé par rapport à ce qu'il est sur le marché. Du coup, si le vendeur maintient ce prix, on fait une intervention en pression avec révision de prix. Ce qui en général se traduit par le retrait ou une évolution de la position du vendeur.

M. Emmanuel HYEST, Président de la SAFER

On est bien d'accord. Tout à l'heure une question a été posée sur le prix moyen d'une installation. Je n'ai pas le prix dans les Hauts-de-France, mais les chiffres que nous avons en Normandie, les derniers chiffres étaient entre 400 000 et 450 000 euros le prix d'une reprise d'exploitation, et dans ce prix, il y a peu de fonciers. Puisque quand on s'installe, en général on achète peu de fonciers. Je ne l'ai pas dit, mais les SAFER vont attribuer des terres à des porteurs de capitaux qui vont faire un bail pour installer des jeunes ou pour un fermier qui est déjà en place. Dans ce coût de 400 000 à 450 000 euros, c'est souvent avec très peu de fonciers. Ce sont des coûts énormes par rapport à la rentabilité.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Les trois intervenants qui sont là, pendant vos moments de travail par table vous pouvez les appeler pour des questions précises, et continuer à leur poser des questions. Cela permettra aux tables d'avancer plus vite.

Nous prenons la dernière question, puis on passe à la session suivante.

M. Xavier FLINOIS, Vice-président SAFER Hauts-de-France

Si vous avez une question, vous pourrez venir me voir. Je voulais vous dire que le dernier chiffre pour 2019 c'était 12 000 notifications reçues par la SAFER. Évidemment, nous publions tout ce qui est obligatoire. Ce dont vous parlez ce n'est pas quelque chose qui est obligatoire, et la liste des 12 000 notifications n'est pas publiée. Peut-être en complément, les 12 000 notifications, cela représente 35 000 hectares tous les ans dans les Hauts-de-France. Nous intervenons à peu près sur 2 500 hectares, le plus souvent à l'amiable. Les 2 500 hectares vont être rétrocédés. Je vais vous donner les derniers chiffres, qui peut-être vous intéressent.

Sur les 2 500 hectares, il y a 1 400 hectares qui sont rétrocédés en faveur de l'installation. Il y a environ 400 hectares qui permettent de maintenir un locataire en place : on trouve un propriétaire pour un locataire qui n'aurait pas les moyens. Il y a 400 hectares qui vont à conforter les exploitations. Ensuite, il y a quand même 155 hectares qui vont compenser des terres qui sont perdues par des agriculteurs pour x ou y raisons, comme par exemple un canal qui pourrait traverser une commune. Et des opérations forestières très peu, et de l'aménagement parcellaire également qui est fait par les SAFER. 1 400 hectares sur 2 000 en destination des jeunes agriculteurs pour l'installation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vous propose tout à l'heure d'entrer en contact avec la personne, pour que vous puissiez échanger entre vous. Je remercie les trois intervenants, je vous invite à regagner votre place, en sachant que vous êtes en ressource dans la salle pendant le travail par table. Si vous avez des questions techniques pour avancer, vous pouvez les appeler, ils vont venir à côté des tables et vous répondre.

J'appelle juste un dernier témoignage, Rémi Dupontchell. Nous devons avoir deux témoignages d'agriculteurs, nous en avons finalement un seul parce que la personne n'a pas pu à la dernière minute. L'objectif, c'est aussi au-delà de ces présentations que vous avez entendues, d'avoir aussi une histoire – d'un agriculteur en l'occurrence – qui s'est installé depuis quelque temps. L'objectif est vraiment de nous dire en quelques minutes comment vous avez vécu votre installation, quels sont les éléments de facilité que vous avez eus, et les difficultés auxquelles vous avez été confrontés.

M. Rémi DUPONTCHELL, Agriculteur

Je me suis installé en polyculture élevage en janvier 2020. Le parcours à l'installation bien suivi par la chambre. J'ai eu le droit à la DJA, que je n'ai toujours pas touchée.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Or cadre familial ?

M. Rémi DUPONTCHELL, Agriculteur

Non, à la succession de mon père sur 65 hectares. Après, le parcours à l'installation n'est pas mal suivi par les chambres d'agriculture. Ce que je reproche un peu, c'est d'être lâché dans la nature après l'installation. On nous installe et après on nous lâche un peu dans la nature et on nous contrôle.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Quel suivi auriez-vous souhaité ? Au niveau de la gestion des comptes, au niveau de la gestion de l'exploitation ?

M. Rémi DUPONTCHELL, Agriculteur

La gestion de l'exploitation, et cela encore ce n'est pas le pire, c'est plus tout ce qui est administratif. Tout à l'heure je parlais de la DJA, c'est complexe tout ce qu'ils nous demandent, et nous ne sommes pas trop accompagnés après l'installation. C'est ce que j'aurais à reprocher.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Qu'est-ce qui vous a poussé à reprendre l'exploitation de vos parents ?

M. Rémi DUPONTCHELL, Agriculteur

La passion du métier déjà, et l'attache à nos terres aussi.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous le referez ?

M. Rémi DUPONTCHELL, Agriculteur

Oui. Après, sur le problème de l'agrandissement, tout le monde en a déjà un peu parlé. Moi je pense qu'aujourd'hui hors cadre familial cela me paraît très compliqué, quand on voit le prix des reprises et l'accès au foncier. Je veux dire, moi demain financièrement c'est impossible.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous avez des questions à lui poser ? Des curiosités ? Du coup, ce fut très court.

M. Rémi DUPONTCHELL, Agriculteur

OK, parfait. Le parcours à l'installation se fait très bien. C'est un peu long, mais on est accompagnés, le souci n'est pas là. Pour moi, le souci est vraiment après.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

L'objectif de la soirée, c'est aussi de dégager des propositions de votre part sur la question de l'aide à l'installation : ce que l'on peut améliorer en termes de critères ou autre chose, sur la transmission et sur l'accès au foncier.

Pour ne pas partir de rien parce qu'il y a quand même des réflexions qui ont été amenées, sur la table vous avez une première feuille avec les propositions du CESE et les propositions issues de la plateforme. Nous vous demandons deux choses, chaque table doit mettre deux gommettes. C'est-à-dire que vous choisissez une proposition de CESE et une de la plateforme. Attention, c'est celle qui plus ou moins est pour vous, pour la table, la plus intéressante. Ce ne sont pas des choix stratégiques majeurs ou de priorités. Ce sont vraiment celle qui fait le plus consensus autour de la table, etc. Que ce soit les propositions en CESE, et ensuite celles issues du débat. Nous allons retirer la feuille au bout de 20 minutes, parce qu'après, vous allez travailler sur des propositions à vous. Vous voyez, le fait que vous avez déjà eu des propositions vous n'allez pas faire les mêmes, comme cela nous sommes sûrs d'en avoir des nouvelles. Sinon, si on ne vous montrait pas cela, vous allez peut-être répéter des choses, comme cela vous l'avez en tête.

Si vous avez des questions de compréhension, vous avez aussi le rapporteur du CESE qui est là, ou la SAFER, si vous avez des questions techniques aussi quand vous élaborez vos propres propositions. Nous allons terminer à 20h10, et après tout le monde doit présenter ses propositions. Dans 20 minutes on va récupérer la première feuille. Choisissez vite, et ensuite vous allez passer au travail de vos propositions.

Il est 19h35, c'est parti. Bon travail.

Premier atelier.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Nous allons passer récupérer les feuilles, comme cela vous pouvez passer à l'identification de vos questions à vous, de vos propositions à vous. L'important était que vous ne répétiez pas des choses existantes. Là, nous allons récupérer les premières feuilles, celles avec les gommettes.

Second atelier.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Nous allons vous demander vos propositions dans cinq minutes. Chaque table présentera en plénière ses propositions. Finalisez un peu vos travaux, s'il vous plaît.

J'invite Monsieur DUPEUBLE à me rejoindre pour une réaction, et les autres aussi si vous voulez. Nous passons maintenant à l'écoute de vos propositions. Je sais que c'est un peu court, et je m'en excuse. Nous avons appris comme vous que l'on devait quitter la salle à 20h30, et nous l'avons appris quand nous sommes arrivés ici pour l'ouverture. C'est un peu compliqué, je le sais, je m'en excuse, mais nous avons appris que l'on devait quitter les lieux lors de notre arrivée ici, on ne le savait pas à l'avance.

Quelle table veut commencer ? Je demande aux autres d'écouter et de réagir aussi, aux propositions des autres tables. Qui est prêt ? Vous avez identifié un porte-parole autour de la table ? Allez-y, on vous écoute.

M. Luc SMESSAERT, Agriculteur

Nous avons marqué qu'il fallait aider à intégrer un associé plutôt qu'un salarié. Aider à intégrer une exploitation agricole, une entreprise comme cogérant. C'était l'une des propositions de mesures. Les types de mesures c'était la formation et dans le cadre de la PAC, pourquoi pas regarder à des équivalences comme la transparence des GAEC, qui est accordée plus facilement à des JA qui intégreraient justement une entreprise. Pour être bien dans une notion d'entreprise, ce qui est parfois plus facile que de reprendre justement une exploitation tout seul.

Deuxièmement nous sommes partis d'un constat, c'est que dans les cinq ans à venir il y aura beaucoup moins de petites exploitations en termes de surface, et plutôt des exploitations de plus grosse taille. Le défi c'est comment reprendre des exploitations pour des jeunes qui auraient d'autres projets qui ne sont pas forcément liés à la surface.

En type de mesures, soutenir l'installation progressive, et notamment l'accompagnement de la double activité. Nous avons parlé tout à l'heure du bio, mais je pense que là cela pourrait être une des priorités SAFER, qu'ils soient axés justement à cet accompagnement dans certaines structures.

Nous avons quelqu'un du Conseil régional, donc de voir aussi comment on pourrait sécuriser davantage la sécurité du fermage à ces jeunes, qui serait une garantie supplémentaire.

La troisième proposition, c'est de réfléchir justement à une approche par la création de valeur ajoutée, sortir du réflexe surface et hectare. Et en mesure, ce sont des aides à l'investissement dans le cadre de la PAC, incitative aux jeunes agriculteurs, et peut-être encore finalement avec des pourcentages plus importants pour permettre justement cette création de valeur ajoutée.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous gardez bien les feuilles sur la table, car ce sont celles que l'on récupèrera à la fin.

Quelle autre table a terminé ?

M. Nicolas CARTON, Délégué régional TRAME

Nous avons trois propositions, qui sont les suivantes : la première c'est une proposition de faire une PAC type « levier » pour amoindrir le facteur « risque » dans un contrat de transition agroécologique entre l'agriculteur et la société. Avec plusieurs idées derrière pour travailler sur l'expérimentation, l'innovation, l'embauche, et avec une idée de travailler une aide à l'actif agricole aussi.

La deuxième proposition c'est une PAC assurantielle qui permette d'assurer un revenu aux agriculteurs indépendamment des questions des marchés.

La troisième, c'est favoriser l'installation hors cadre familial avec des porteurs de projet formés, avec une volonté de maintenir un tissu fort à l'échelle communale.

Comme la deuxième proposition n'était pas claire, je vais laisser la parole à la personne qui l'a proposée.

Mme Carine VASSEUR, Conseillère syndicale

L'idée sur la PAC assurantielle était plutôt justement que ce soit lié au marché et aux événements climatiques. C'est-à-dire que la PAC ne soit pas forcément liée à la superficie, mais plutôt si un moment le blé subit un cours très bas et que sur une région il y a des événements climatiques qui font que ce soit particulièrement impacté, que ce soit plutôt une PAC qui aille aider en particulier sur une culture ou un secteur à l'instant T en fonction du climat.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

D'accord, une marge de flexibilité selon les événements. On prend la table derrière. Vous, monsieur.

Un intervenant

Nous avons deux propositions. La première, c'est créer un fonds de garantie ou fonds de caution pour faciliter l'accès aux financements bancaires de nouvelles installations.

Deuxième proposition : mettre en place ou renforcer les validations bancaires de dossiers atypiques type agroécologie, permaculture, petites cultures, petits élevages, etc., par des organismes compétents sur la technique, l'économique et l'environnemental. Exemple : les chambres d'agriculture, et renforcer le suivi de ces installations atypiques.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table d'à côté.

Romane ROOEL, animatrice

Ce serait la création d'un fonds de garantie pour les nouveaux installés. Vraiment d'avoir une assurance pour le cédant, d'avoir en face de lui un porteur de projet, quelqu'un qui serait sécurisé d'un point de vue financier pour reprendre l'exploitation. En deuxième proposition, c'est une question ouverte : est-ce qu'il y a une équivalence de la SAFER à l'échelle européenne ? Sinon ce serait d'en créer une, avec une fonction d'observatoire, de régulation des prix. Et aussi, de renforcer le droit de préemption à l'échelle européenne, et si possible de bloquer l'accaparement des terres par les sociétés qui concentrent la propriété.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous prenons la table derrière, s'il vous plaît.

M. Bernard COQUELLE, Agriculteur

Nous n'avons trouvé qu'une mesure, c'est d'inciter les propriétaires à céder leurs terres à des jeunes. Une incitation financière, un peu ce qui a existé dans le Nord à un moment, des aides P Deal, 1 000 euros l'hectare, par exemple. Une aide financière pour que le propriétaire cède la terre à un jeune, plutôt que ça aille à l'agrandissement.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table suivante, si vous êtes prêts.

M. Jean ANTOINE, Agriculteur

Nous avons plusieurs propositions. Plafonnement des aides pour limiter les agrandissements. Notamment avec les DPB, il faudrait progressivement les arrêter. Aide à l'activité et non à l'hectare, puisqu'aujourd'hui il y a une course à l'agrandissement, puisque l'on touche des aides à l'hectare, il faut un critère social à la PAC. Nous, nous proposons aussi un ticket d'entrée à 5 000 euros par actifs, notamment pour aider les petites exploitations.

Supprimer la spéculation sur les terres agricoles. Vous savez quand même que dans les Hauts-de-France il y a un sport régional qui est la reprise de terres. Je pense qu'il faut quand même en parler ici, et que la Commission nationale du débat public soit au courant qu'il se pratique ici de la folie. C'est-à-dire des reprises de terres : on a parlé ici de 10 000, 15 000, 20 000 euros d'hectares, c'est seulement un droit à l'accès au bail. C'est prohibitif, c'est totalement interdit, mais cela se fait. C'est un impact terrible sur l'installation des jeunes aujourd'hui, ce n'est plus possible de s'installer. Que la terre soit reconnue un bien commun, reconnu comme patrimoine de la nation, et que des sièges puissent être réservés aussi à la société civile dans les SAFER, avec des compétences élargies.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Une autre table.

Mme Gwénaëlle DESMURAUX, Agricultrice

De favoriser tout type d'installation, tout type d'agriculture, toute surface, pour autant que le projet soit viable économiquement, qu'il soit durable et transmissible. On pense déjà que pour cela il faut des prix rémunérateurs et une PAC européenne, sans distorsion de concurrence. Après, cela peut être aussi avec d'autres leviers, par exemple en ayant des CRI de transmission à l'installation, comme il y avait eu dans la loi d'orientation agricole en 2006. Ceci en revalorisant la retraite du cédant, en étalant le paiement de la reprise, et en exonérant fiscalement certaines charges.

La deuxième proposition, c'est de définir le statut d'agriculteur professionnel. C'est-à-dire qu'aujourd'hui peut être agriculteur « qui veut ». Là il faudrait vraiment un statut d'agriculteur qui soit reconnu comme un professionnel diplômé, et que l'on ne puisse pas reprendre une exploitation comme cela sans forcément mettre les pieds dans l'exploitation. Il faut que l'agriculteur fasse le travail, etc.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Une autre table.

Mme Charlotte VASSANT, Cheffe d'entreprise

Nous, on peut dire que l'on est d'accord avec la table précédente sur le statut de l'agriculteur à définir à l'Europe. Nous étions aussi pour faciliter le départ en retraite, avec une retraite digne du travail accompli pour permettre l'arrêt de l'activité. Là, on réclame 85 % du SMIC et qu'elle soit vraiment adoptée et mise en application.

La première proposition c'était de protéger les terres agricoles de la préemption par les Communautés de communes, pour éviter la suppression de l'activité agricole. C'est-à-dire carrément l'interdire, soit sur la loi foncière ou loi d'orientation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La dernière table.

M. Édouard BRUNED, Agriculteur

Nous avons en première partie un abattement fiscal pour les agriculteurs qui cèdent leur exploitation à de jeunes agriculteurs. Avec un type de mesures, c'était le retour de l'IVD (Indemnité Viagère de Départ).

En deuxième proposition on allait avoir une sécurité de rentabilité de l'outil par le biais d'une mise en place réelle des états généraux de l'alimentation, puisque nous avons l'outil, mais qu'aujourd'hui on n'a pas forcément l'arbitre. Et avoir une PAC assurantielle. Le type de mesure, c'était avoir une tenue par l'État de son rôle d'arbitre.

La troisième proposition était de favoriser la communication positive et expliquer l'agriculture aux citoyens, la mise en place. Une pression équitable sur les médias par l'État. Une éducation nationale : jardinage et cours dans les écoles.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Je passe la parole pour une première réaction à Monsieur DUPEUBLE, et nous prendrons des réactions aussi de la salle.

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

Je ne vais pas forcément réagir sur toutes les propositions. Il y en a un certain nombre qui font référence à des outils qui existaient avant, et que nous avons dans les vingt dernières années supprimées à l'échelle de la PAC. Vous nous avez parlé en gros de désorganisation commune de marchés qui permettait à un moment donné – depuis les origines de la PAC, jusqu'en 2003, où on a commencé à engager ce que l'on a appelé le découplage des aides en agriculture au niveau européen suite aux pressions exercées au niveau international, notamment au niveau de l'organisation mondiale du commerce – pour mettre fin à un certain nombre de subventions qui étaient considérées comme distorsives de la concurrence, il y en a qui ont évoqué cette question-là. Nous avons fini du coup par instituer ces aides aujourd'hui appelées DPB (Droit au Paiement de Base), qui sont indépendantes de la conjoncture agricole, même de ce que fait sur l'exploitation l'agriculteur en termes de production. C'est une évolution qui vient quasiment de s'achever sur les vingt dernières années. Cela va être difficile. L'IVD c'est encore plus vieux. Là, on peut se dire peut-être que finalement les évolutions qui ont été imprimées par la PAC de ce plan-là ne sont plus en phase aujourd'hui avec les attentes que vous exprimez, mais cela va être compliqué à nouveau de refaire un effet de balancier.

Il y a beaucoup de remarques qui ont été faites autour de la formation. Je n'ai pas eu l'occasion d'évoquer tout le dispositif de formation, qui est là encore une fois spécifique à l'agriculture. L'agriculture dispose d'un enseignement agricole en tant que tel, qui est géré directement par le ministère de l'Agriculture, le DRAAF en l'occurrence, et l'autorité académique en région pour l'enseignement agricole. Cela représente un appareil de formation initiale, professionnelle, continue, avec la voie de l'apprentissage, qui est quand même très important. Qui forme non seulement aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mais aussi à d'autres métiers qui contribuent à la vitalité du milieu rural. C'est un enseignement qu'aujourd'hui on essaie effectivement de revaloriser et de promouvoir. Une campagne de publicité a été lancée il y a un peu plus d'un an, qui s'appelle « l'aventure du vivant », et qui est destinée à faire à nouveau la promotion des formations et des métiers auxquels préparent les établissements d'enseignement agricole. Il y en a 18 au niveau de la région Hauts-de-France dans le public. Si vous voulez, à la faveur du plan de relance, nous aurons aussi un effort de communication en faveur des métiers et des formations qui préparent.

C'est un appareil qui existe, et parfois assez méconnu, notamment dans l'univers urbain, etc. On essaie justement de décloisonner et de faire découvrir à de nouveaux potentiels futurs agriculteurs les possibilités de ce dispositif de formation.

Vous avez parlé de la spéculation, des difficultés de transmission, des freins parfois occultes qui existent sur la transmission. Ce n'est pas un sport spécialement régional le « pas de porte ». Je le précise parce qu'il y a eu des articles récents qui laissent penser qu'en Nord – Pas-de-Calais en particulier c'est quelque chose qui date des années 70, et même sans doute avant, qui est assez vieux, qui est très lié d'ailleurs à la politique agricole commune, et pas seulement au phénomène de pression foncière liée à la périurbanisation. C'est un phénomène qui est certainement problématique, mais qui n'est pas un sport régional, je me permets de le dire, et qui est très ancien. Effectivement, cela fait partie des freins, mais dire aujourd'hui que l'installation n'est pas possible en Hauts-de-France, c'est peut-être aller un peu vite, on installe en Hauts-de-France. Je l'ai évoqué tout à l'heure, le taux de remplacement en Hauts-de-France n'est pas le plus faible qu'il y ait au niveau du territoire national, alors que nous avons plutôt de grosses structures, donc des coûts de reprise qui sont importants. Il y a quand même une dynamique de l'installation qui mérite quand même qu'on s'y intéresse, parce qu'effectivement on n'échappe pas à la tendance nationale, mais ce n'est pas aussi défavorable que dans d'autres secteurs où il y a lieu d'être plus inquiets sur la reprise.

Sur le statut d'agriculteur, j'ai compris derrière les propositions que cela visait en fait ceux qui à travers des sociétés, et la détention de certaines parts dans des sociétés, pourraient prétendre au statut d'agriculteur, alors qu'ils n'en connaîtraient absolument pas les activités quotidiennes et les compétences. Cela, c'est une question qui est posée, mais qui transcende la question de l'agriculture proprement dite, qui est : est-ce que l'on peut accéder à une activité et à un statut lié à une activité lorsque l'on détient des parts dans une société ? C'est la question du phénomène sociétaire qui est en développement dans l'agriculture. C'est aussi notamment à travers les GAEC une manière de faciliter les successions. L'avantage du GAEC, c'est que tous les associés doivent être exploitants, avec un minimum. Du coup ce sont effectivement des formules sociétaires qu'il faut privilégier, par rapport à des statuts de sociétés qui peut-être mettent plus à distance certains des associés de l'activité agricole. Il y a des exemples très fameux de ce type de sociétés. Après, c'est une question qui dépasse le cadre même de l'agriculture.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques de la salle, ou des réactions ? Encore une fois, je m'excuse, nous avons appris en venant ici que l'on devait quitter les lieux très tôt, donc on vous a mis un peu de pression dans la production des propositions. Néanmoins, il y a des choses intéressantes et précises qui sont sorties.

Avez-vous des réactions, des remarques ? Non ?

M. Emmanuel HYEST, Président de la SAFER

Une question a été posée tout à l'heure pour savoir s'il y avait des SAFER ailleurs qu'en France. Sur le modèle des SAFER, il n'y a pas d'autre endroit. Par contre, il y a des outils de régulation dans beaucoup de pays d'Europe, où malheureusement la profession agricole n'est pas représentée, ce sont des services d'État. Je pense que c'est assez foncièrement différent. Par contre, nous sommes énormément regardés par beaucoup de pays, à la fois en Europe et même dans le monde, par ce modèle où sont présents dans les décisions d'attribution le monde agricole, les collectivités et aujourd'hui le monde de l'environnement. C'est quelque chose d'important.

Sur ce phénomène sociétaire, je pense que la transmission aujourd'hui, alors je ne vais pas dire qu'il n'y a plus de possibilités, mais le président de la FN SAFER que je suis aujourd'hui, dans la demande que l'on fait sur la loi foncière, s'il n'y a pas de modifications, effectivement ce sera de plus en plus compliqué d'installer de jeunes agriculteurs. Dans les Hauts-de-France comme en Normandie, comme dans toutes les régions nord de la France où on est en fermage, parce que c'est un phénomène qui est essentiellement lié au fermage. Quand on est en vente, la SAFER peut intervenir, quand on est en vente de parts de société, la SAFER n'intervient pas. Et effectivement, quand on arrive à des niveaux de reprise qui sont supérieurs au prix du foncier, cela devient compliqué d'avoir une rentabilité et d'installer un jeune. Aujourd'hui cela a été proposé par plusieurs personnes, et je pense que cela fait partie des sujets sur lesquels il faudra que la France soit courageuse, c'est de définir ce qu'est un agriculteur. Qu'est-ce qui peut bénéficier des soutiens de l'Europe par exemple ? Est-ce qu'il est justifié que de l'argent public aille accompagner quelqu'un qui a un double métier et qui se dit agriculteur parce qu'il a des parts dans une société agricole. La question peut être posée dans ce

cadre-là, et je pense qu'il ne faut pas hésiter à le faire. On sait tous aujourd'hui que plus il y a d'hommes, plus il y a de valeur ajoutée. Je pense que dans le cadre de la conjoncture actuelle et le rebond qu'il va falloir que l'on ait après cette crise du Covid-19 : plus on va être capable de générer d'activité et plus on va avoir d'emplois, plus il va y avoir un intérêt collectif. Et donc la loi foncière qui permet justement une régulation. Quand je dis que la régulation quand elle a été mise en place en 1960 elle n'a pas empêché, elle a permis, c'est bien un outil de mise en place des politiques publiques.

M. Bertrand COLY, rapporteur, membre du CESE

Moi pour ajouter une proposition qui me semble-t-il manque dans ce que j'ai entendu, et notamment sur l'accompagnement des gens qui ne sont pas issus du milieu agricole : je pense que nous avons un réel besoin d'outils, à la fois de tests, de pouvoir s'essayer, de pouvoir accompagner l'émergence des projets. Là-dessus il y aurait un vrai besoin. Il y a notamment les établissements agricoles qui peuvent être ces lieux tests, c'est une des préoccupations qui a été faite par le CESE, mais semble-t-il nous avons besoin de développer ces outils.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Nous avons visité un établissement d'enseignement agricole qui mène aussi un projet qui s'appelle « test ».

M. Thierry DUPEUBLE, Directeur régional adjoint, DRAAF des Hauts de France

C'est ce à quoi Monsieur COLY faisait référence dans son introduction tout à l'heure, le réseau national des espaces tests agricoles, dont certains établissements sont membres et qui mettent à disposition de la surface, comme le font des collectivités. Nous en avons en Hauts-de-France, où les candidats à l'installation en maraichage biologique peuvent bénéficier d'une possibilité d'expérimenter et de s'essayer avant de s'installer, avec l'appui du lycée agricole en formation.

M. Romain DUBOIS, Agriculteur

Deux ou trois petites choses, sur ce qu'a dit Monsieur HYEST sur le droit de préemption de la SAFER. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit, et je n'aimerais pas, parce qu'il y a plein de monde qui n'est pas agriculteur dans la salle, que l'on reste sur le sentiment que la SAFER ne fait rien, car seulement 1 % est préempté. Mais si vous avez une maison ou un appartement à vendre, vous êtes plutôt satisfaits de le vendre à qui vous voulez. Si c'était préempté par quelqu'un pour le vendre à quelqu'un d'autre, cela vous embêterait peut-être un peu. C'est vrai que ce droit de préemption, heureusement qu'il n'est pas trop utilisé. Il existe, il faut le garder, mais sachez que les terres c'est un bien d'une personne au même titre qu'une maison, et on n'a pas envie que ça parte, forcément.

Sur le statut de l'agriculteur : je suis d'accord qu'il faut un statut d'agriculteur, par contre aujourd'hui quand on a un méthaniseur, quand on a du photovoltaïque, quand on a des gîtes sur une ferme, l'État français nous oblige à créer des sociétés et devenir gérants d'une société. Ce qui pose des fois problème avec le statut de GAEC et l'associé de GAEC. En fait, la fiscalité française fait en sorte que l'on doit créer d'autres sociétés parce qu'ils veulent que l'on sorte ces activités de nos fermes. On devient pluri actifs, et d'un autre sens on voudrait peut-être émettre l'idée que la PAC ne reste qu'aux agriculteurs. J'ai peur que l'on sorte beaucoup de monde. Je suis d'accord que l'on sorte des gens qui n'ont pas grand-chose à y faire, mais cela va être difficile de faire la différence.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. En début de réunion j'ai fait lever la main à ceux qui étaient agriculteurs, et la majorité dans la salle est agriculteur. Et même, tout le monde ici a le droit de s'exprimer, peu importe son origine, c'est un droit reconnu par les textes à n'importe qui de s'informer et de s'exprimer. Cela me paraissait important de le rappeler.

M. Bertrand COLY, rapporteur, membre du CESE

Tout à l'heure il a été évoqué le plafonnement des aides aux revenus, c'est déjà le cas, et ça va être maintenu dans la prochaine politique agricole commune, 100 000 euros. C'est plus qu'une proposition du parlement, cela a été adopté à la fois par la Commission et le parlement, comme la reconnaissance des GAEC. Du coup, démarrent les trilogues.

Sur les aides aux exploitations ou aux installations atypiques, un certain nombre de dispositifs existent pour favoriser les investissements dans des outils qui permettent de transformer, de commercialiser, etc. Cela, c'est tout un pan des aides dont nous n'avons pas parlé aujourd'hui, qui ne sont pas

directement liées à l'installation, qui sont aujourd'hui gérées par les Conseils régionaux, qui vont perdurer à l'avenir avec une visée qui est environnementale également. Cela fait partie des dispositifs de compléments qui permettent aussi de sécuriser. L'évolution des exploitations vers une création de valeur ajoutée qui repose sur autre chose que l'addition d'un certain nombre d'hectares. C'est sans doute d'ailleurs un des enjeux pour l'agriculture des Hauts-de-France de créer plus de valeurs ajoutées sur son territoire qu'elle n'en crée aujourd'hui, parce qu'elle a une tradition exportatrice forte du fait de ces avantages comparatifs sur le plan de la production. C'est un avantage qui est en passe de se réduire, et c'est une invitation à transformer plus. À la fois de manière localisée dans des circuits d'une économie de proximité, mais aussi dans le cadre des grandes filières qui existent, avec un tissu d'industries agroalimentaires qui est conséquent, et qui doit permettre de créer un peu plus de valeur ajoutée sur le territoire régional, plutôt que de le laisser créer ailleurs.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Il me reste à vous remercier toutes et tous d'être venu ici. À 21h il y a le couvre-feu, vous avez vingt minutes pour partir. Je vous remercie énormément de votre contribution et de votre patience. Le débat se clôture le 31 octobre, vous pouvez continuer à contribuer via la plateforme. Je vous remercie de l'accueil que vous nous avez réservé. Au revoir.